

Réf : DCM202437

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 05/04/2024

Notifiée aux élus le : 05/04/2024

Date de l'affichage : 05/04/2024

OBJET : DF - OFFICE DE TOURISME –
SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET ANNEXE 2024

SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 05 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Régis VIANET Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian LAPISARDI

Rapporteur : Régis VIANET

Vu les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote des budgets

Vu les arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2024 de la commune et le budget annexe Office de Tourisme 2024

Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2024 sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation du budget annexe Office de Tourisme 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **de fixer** le montant alloué au budget annexe Office de Tourisme, pour l'exercice 2024 à **130 788 €**

Les crédits pour le versement de cette subvention font l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2024 de la commune en dépenses de fonctionnement compte 65821 et en recettes de fonctionnement compte 74741 sur le budget annexe office de tourisme, budgets votés lors de ce conseil municipal en date du 15 avril 2024.

- **De dire** que les modalités de versement de cette subvention seront les suivantes :

Versement du Budget principal de la Commune vers le budget annexe Office de Tourisme

- 1^{er} versement fin avril 43 596 €
- 2^{ème} versement début septembre 43 596 €
- 3^{ème} versement début décembre 43 596 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le montant alloué au budget annexe Office de Tourisme, pour l'exercice 2024 à **130 788 €**
- **DIT** que les modalités de versement de cette subvention seront les suivantes :

Versement du Budget principal de la Commune vers le budget annexe Office de Tourisme

- 1^{er} versement fin avril 43 596 €
- 2^{ème} versement début septembre 43 596 €
- 3^{ème} versement début décembre 43 596 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI

**Résultats du vote :**

Délibération 2024-37	DF - OFFICE DE TOURISME – SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE 2024	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication